



J'ai vraiment besoins pour m'orienter

Par **salizou**, le **05/05/2008** à **16:19**

bonjour,

j'ai une fois poster un sujet sur un regroupement familial dont on a reçu un avis défavorable pour motif "le nombre de pièce du logement" c'est à dire ils disent qu'il manquait à notre appartement la chambre du bébé, mais que la superficie était ok. Donc mon mari a tout fait pout trouver un T3 avant que le droit au recours n'expire et malheureusement il n'a pas eu un T3, mais il a quand même fait un recours gracieux en expliquant sa situation (il descend tard et donc ne peut pas visiter des appartements). Mais malheureusement, le préfet a encore reconduit sa décision c'est à dire l'avis défavorable pour le même motif. Maintenant je me demande qu'est qu'on peut faire? On est complètement désespéré. Actuellement il est en pour parler avec une agence de location qui lui propose un T4 et étant donné qu'il n'a pas trop le choix, il a décider qu'il va prendre. S'il prend cet appartement là, apres peut on refaire une autre demande de regroupement familial, car entre temps, y'a eu aussi notre acte de mariage qui a été changé. Donc je me dis étant donné qu'il y'aura 2 faits nouveaux dans notre situation (nouveau appartement, nouvel acte de mariage), donc doit on faire encore un autre recours adressé au prefet ou doit on reprendre à zéro, c'est à dire introduire une nouvelle demande de regroupement familiale?

J'attends vos réponse avec impatience.